

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SOUVIGNY-DE-TOURAIN

Par arrêté en date du 25 janvier 2018,

Le président de la Communauté de communes du Val d'Amboise a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°2 du PLU de Souvigny-de-Touraine relatif à des évolutions du PLU nécessaires à l'assouplissement des règles concernant les extensions et la construction d'annexes aux habitations situées en zones agricoles et naturelles, à l'instauration du permis de démolir et de déclaration de clôture, à des adaptations mineures du règlement – pièce écrite, et à la mise en œuvre d'un nouveau quartier d'habitations à côté de la MARPA/Ecole des 2 Aires.

Cette enquête précède la phase d'approbation de la modification n°2 du PLU par le conseil communautaire de la CCVA qui doit intervenir à l'issue de l'enquête publique et au vu de ses résultats.

A cet effet,

Monsieur Pierre ALAZARD a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif d'Orléans.

L'enquête se déroulera en mairie de Souvigny-de-Touraine pendant 37 jours du mardi 27 février 2018 et jusqu'au mercredi 4 avril 2018.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à disposition du public à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit les mardis, mercredis, vendredis de 10h00 à 13h00, et les jeudis de 16h à 19h, ainsi qu'au siège de la CCVA du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30. Le dossier sera également consultable sur le site internet de la CCVA www.cc-valdamboise.fr.

Toute information complémentaire peut être demandée à Madame Géraldine VITULIN, Responsable du service urbanisme-planification à la Communauté de communes du Val d'Amboise.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

Mardi 27 février 2018 de 10 heures à 13 heures

Jeudi 15 mars 2018 de 16 heures à 19 heures

Mercredi 4 avril 2018 de 10 heures à 13 heures

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre déposé en mairie ou à la CCVA ou être adressées par écrit à l'attention du commissaire enquêteur au siège de la Communauté de communes du Val d'Amboise 9 bis rue d'Amboise 37530 NAEZLLES NEGRON.

Les observations pourront également être adressées à l'attention du commissaire enquêteur par voie électronique à l'adresse suivante geraldine.vitulin@cc-valdamboise.fr jusqu'au mercredi 4 avril 13 h, date de la clôture de l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Souvigny-de-Touraine et à la Communauté de communes du Val d'Amboise, ainsi que sur le site internet de la Communauté de communes du Val d'Amboise, où ils pourront être consultés pendant un délai d'1 an à compter de la clôture de l'enquête.